

## AVIS DE PUBLICATION

### **Règlement modifiant le Règlement 31-101 sur le régime d'inscription canadien et modification de l'Instruction générale 31-201 relative au régime d'inscription canadien**

#### **Introduction**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») ont modifié le Règlement 31-101 sur le régime d'inscription canadien (le « Règlement 31-101 ») et l'Instruction générale 31-201 relative au régime d'inscription canadien (l'« Instruction 31-201 »), qui sont en vigueur dans tous les territoires canadiens.

Les modifications du Règlement 31-101 ont été ou doivent être prises par tous les membres des ACVM et seront mises en œuvre comme :

- règlement au Québec, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
- décision générale en Colombie-Britannique;
- règlement de la commission en Saskatchewan;
- instruction dans les autres territoires représentés au sein des ACVM.

Les modifications de l'Instruction 31-201 devraient également être mises en œuvre dans tous les territoires.

En Ontario, les modifications des textes et les autres documents pertinents ont été remis le 19 avril 2006 au ministre des Services gouvernementaux, qui peut les approuver, les refuser ou les renvoyer pour examen. En cas d'approbation ou en l'absence d'autres mesures du ministre, les modifications entreront en vigueur à la date ci-après.

Au Québec, le règlement de modification est pris en vertu de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et doit être approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances. Il entrera en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle* du Québec ou à une date ultérieure qu'il indique.

Sous réserve des approbations nécessaires, les modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2006.

#### **Objet**

L'objet des modifications du Règlement 31-101 et de l'Instruction 31-201 est d'obliger la société déposante à choisir comme autorité principale l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable du territoire où est situé son siège. Exceptionnellement, d'autres critères que celui du siège pourront être considérés lorsque la société déposante demandera un changement d'autorité principale, comme le prévoient les modifications à l'article 3.3 de l'Instruction 31-201.

#### **Commentaires écrits reçus**

Pendant la période de consultation, nous avons reçu un seul mémoire, de l'Institut des fonds d'investissement du Canada, selon lequel le territoire principal d'une société en vertu du RIC devrait être celui qu'elle a choisi. Nous faisons toutefois remarquer que les modifications s'inscrivent dans le principe du choix de l'autorité principale en vertu de l'*Avis 43-201 relatif au régime d'examen concerté du prospectus* au Québec et de l'Instruction canadienne 43-201, *Régime d'examen concerté du prospectus* ailleurs au pays, ainsi que du *Règlement 11-101 sur le régime de l'autorité principale*.

En outre, nous ne considérons pas que les modifications imposeront des contraintes de temps et des coûts supplémentaires aux personnes inscrites, et c'est pourquoi nous n'avons pas changé les modifications.

## Questions

Veillez adresser vos questions à l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Claude Prévost  
Directeur des pratiques de distribution  
Autorité des marchés financiers  
800 square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 2711  
Télécopieur : (418) 525-9512  
Courriel : [claudio.prévost@lautorite.qc.ca](mailto:claudio.prévost@lautorite.qc.ca)

David McKellar  
Director, Market Regulation  
Alberta Securities Commission  
4th Floor, 300 - 5th Avenue S.W.  
Calgary (Alberta) T2P 3C4  
Téléphone : (403) 297-4281  
Télécopieur : (403) 297-4113  
Courriel : [david.mckellar@seccom.ab.ca](mailto:david.mckellar@seccom.ab.ca)

Sandy Jakab  
Manager-Policy  
Capital Market Regulation  
British Columbia Securities Commission  
P.O. Box 10142, Pacific Centre  
701 - West Georgia Street  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2  
Téléphone : (604)899-6869  
Télécopieur : (604)899-6814  
Courriel : [sjakab@bcsc.bc.ca](mailto:sjakab@bcsc.bc.ca)

Douglas R. Brown  
General Counsel &  
Director - Legal, Enforcement & Registration  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
400, av. St. Mary, bureau 500  
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5  
Téléphone : (204) 945-0605  
Télécopieur : (204) 945-0330  
Courriel : [doubrown@gov.mb.ca](mailto:doubrown@gov.mb.ca)

Andrew Nicholson  
Directeur de la réglementation du marché  
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick  
85, rue Charlotte, bureau 300  
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2  
Téléphone : (506) 658-3021  
Télécopieur : (506) 658-3059  
Courriel : [andrew.nicholson@nbsc-cvmb.ca](mailto:andrew.nicholson@nbsc-cvmb.ca)

Douglas J. Connolly  
Director of Financial Services Regulation  
Financial Services Regulation Division  
Department of Government Services  
Government of Newfoundland and Labrador  
2nd Floor, West Block  
Confederation Building  
P.O. Box 8700  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6  
Téléphone : (709) 729-2954  
Télécopieur : (709) 729-6187  
Courriel : [dconnolly@gov.nl.ca](mailto:dconnolly@gov.nl.ca)

Brian W. Murphy  
Deputy Director, Capital Markets  
Nova Scotia Securities Commission  
Joseph Howe Building  
2nd Floor, P.O. Box 458  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8  
Téléphone : (902) 424-4592  
Télécopieur : (902) 424-4625  
Courriel : [murphybw@gov.ns.ca](mailto:murphybw@gov.ns.ca)

David M. Gilkes  
Manager, Registrant Regulation  
Capital Markets Branch  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
20, rue Queen Ouest, 19<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5H 3S8  
Téléphone : (416) 593-8104  
Télécopieur : (416) 593-8240  
Courriel : [dgilkes@osc.gov.on.ca](mailto:dgilkes@osc.gov.on.ca)

Mark Gallant  
Registrar of Securities  
PEI Securities Division  
Office of the Attorney General  
P.O. Box 2000  
95 Rochford Street  
4th Floor, Shaw Building  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8  
Téléphone : (902) 368-4552  
Télécopieur : (902) 368-5283  
Courriel : [mlgallant@gov.pe.ca](mailto:mlgallant@gov.pe.ca)

Dean Murrison  
Deputy Director, Legal/Registration  
Securities Division  
Saskatchewan Financial Services Commission  
6th Floor, 1919 Saskatchewan Drive  
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7  
Téléphone : 306 787-5879  
Télécopieur : 306 787-5899  
Courriel : [dmurrison@sfsc.gov.sk.ca](mailto:dmurrison@sfsc.gov.sk.ca)

Gary Crowe  
Registraire des valeurs mobilières  
Ministère de la Justice  
Gouvernement du Nunavut  
P.O. Box 1000, STN 570  
1st Floor, Brown Building  
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
Téléphone : (867) 975-6586  
Télécopieur : (867) 975-6594  
Courriel : [gcrowe@gov.nu.ca](mailto:gcrowe@gov.nu.ca)

M. Richard Roberts  
Manager, Corporate Affairs  
Registraire des valeurs mobilières  
Corporate Affairs / Community Services  
Gouvernement du Yukon  
P.O. Box 2703  
2134 Second Avenue  
Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6  
Téléphone : (867) 667-5225  
Télécopieur : (867) 393-6251  
Courriel : [richard.roberts@gov.yk.ca](mailto:richard.roberts@gov.yk.ca)

Le texte des modifications proposées suit ou est présenté ailleurs dans le site Web des membres des ACVM.

**Le 12 mai 2006**